



EXTRAIT DU REGISTRE  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE POYANNE  
Séance du 23 janvier 2025  
DCM3/2025

**Etaient présents** : Fabienne LABY-FAUTHOUX - Séverine SOUPOT - Michèle GUARIDO – Maylis AUMAILLEY - Olivier SCHAFFHAUSER – Philippe DUCOURNEAU - Alain LABAT - Thierry LOUPIEN - Catherine ROSSIGNOL – Alain LABAT

**Absents excusés** : Nicolas JACOB - Elisabeth COUDROY- Rémy NAPIAS

**Secrétaire de séance** : Thierry LOUPIEN

**Date de la convocation** : 15 janvier 2025

**Objet** : Demande de gel du loyer pour le local occupé par l'association Music O'Rock en raison de la faiblesse de ses ressources.

**Le Conseil Municipal,**

Vu la demande formulée par l'association Music O'Rock, locataire du local situé à Poyanne, 83 Rte de l'Adour sollicitant le gel du loyer,

Considérant que l'association Music O'Rock est une structure à but non lucratif qui œuvre dans le domaine de la musique et qu'elle rencontre actuellement des difficultés financières en raison de faibles ressources,

Considérant que l'association ne dispose pas de ressources suffisantes pour couvrir l'intégralité de ses charges, en particulier le paiement du loyer,

Considérant la mission sociale de l'association et son rôle important au sein de la commune de Poyanne,

Considérant que le gel du loyer pourrait permettre à l'association de surmonter cette difficulté financière et de poursuivre ses actions,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal décide :**

1. **APPROUVER** le gel du loyer du local occupé par l'association Music O'Rock, à compter du 01/02/2025 jusqu'au 31/01/2027
2. **DÉCISION** sera réévaluée à la fin de la période mentionnée, en fonction de l'évolution de la situation financière de l'association.
3. **AUTORISER** Madame la Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

La présente délibération est prise à la majorité des membres présents.

Fait à Poyanne, le 22/01/2025

Le secrétaire

Thierry LOUPIEN

La MAIRE  
Fabienne LABY-FAUTHOUX

